

Table des matières

Sommaire	5
La situation des professions libérales après l'entrée en vigueur de la loi du 15 avril 2018	7
FRANÇOIS GLANSDORFF et MAURICE KRINGS	
Section 1. Introduction.....	8
Section 2. Le Livre XIV du Code de droit économique : une genèse laborieuse.....	8
Section 3. Les professions libérales dans le Livre XIV : ce qui a été maintenus dans le Livre VI – ce qui n'a pas été maintenu – modifications insérées dans les Livres III et VI concernant les indépendants.....	11
§ 1. Premier élément du Livre XIV propre à certaines professions libérales : champ d'application <i>ratione personae</i> de l'obligation générale d'information au consommateur	11
§ 2. Conséquence de l'abrogation du Livre XIV : le champ d'application <i>ratione materiae</i> élargi dans le Livre VI	14
Section 4. La situation des professions libérales dans le CDE : vue d'ensemble actualisée pour ce qui concerne les Livres I, III et VI CDE.....	15
§ 1. La nouvelle définition du titulaire d'une profession libérale.....	15
§ 2. L'obligation générale d'information dans le Livre III CDE.....	17
§ 3. L'obligation générale d'information à l'égard des consommateurs dans le Livre VI CDE.....	19
§ 4. Les obligations d'information particulières à fournir au consommateur en cas de contrat à distance ou de contrat conclu hors du lieu habituel de la profession (renvoi).....	20
§ 5. Le prix et la publicité comparative.....	20
§ 6. Dispositions générales propres aux contrats avec les consommateurs	22
§ 7. Le contrat à distance	23
a) Notion de contrat à distance.....	24

b)	Devoir d'information spécifique en cas de contrat à distance	24
c)	Le droit de rétractation.....	25
§ 8.	Contrat hors établissement (ex-lieu habituel d'exercice de la profession).....	26
a)	Notion de contrat hors établissement	27
b)	Devoir d'information spécifique en cas de contrat hors établissement	27
c)	Le droit de rétractation.....	28
§ 9.	Les clauses abusives.....	29
§ 10.	Le bon de commande et les documents justificatifs.....	32
§ 11.	Les pratiques professionnelles déloyales.....	32
Section 5.	Les normes de comportement applicables aux professions libérales à l'égard des autres entreprises et de leurs clients.....	34
§ 1.	Qu'est-ce qu'une pratique professionnelle honnête ?.....	34
a)	En quoi consiste la spécificité des professions libérales ?	34
b)	L'enseignement de la doctrine antérieure au CDE.....	37
c)	Comment intégrer les règles déontologiques dans la notion de « pratiques du marché » ?	40
§ 2.	Qu'est-ce qu'un acte contraire aux pratiques professionnelles honnêtes ?.....	43
Section 6.	Livre XV : dispositions particulières en matière de recherche et de constatation des infractions.....	44
Section 7.	Autres modifications induites par la loi du 15 avril 2018.....	47
Section 8.	L'arrêté royal du 26 avril 2018, portant exécution de l'article XX.1, § 1^{er}, dernier alinéa, du Code de droit économique.....	48
Section 9.	Conclusions.....	51

Qu'advient-il du cabinet d'avocats constitué sous la forme d'une société de droit commun ou d'une société en nom collectif ?.....55

GABRIELA DE PIERPONT

Introduction	56
Section 1. Considérations d'ordre terminologique... ou plus.....	57
§ 1. La « société civile d'avocats » devient « société d'avocats »	58

§ 2. La société de droit commun devient une « société simple ».....	58
§ 3. L'« association d'avocats » n'est pas une association.....	59
Section 2. La société simple d'avocats.....	63
§ 1. Liberté contractuelle et règles déontologique	63
§ 2. Formalités de constitution.....	65
§ 3. Nouveau régime de solidarité.....	65
§ 4. Discretion de la société simple et secret professionnel.....	67
§ 5. Absence de capacité juridique et possibilité d'ester en justice.....	68
§ 6. Liberté de la preuve.....	70
§ 7. Insolvabilité	70
§ 8. Évolutions futures	71
Section 3. Le cabinet d'avocats sous la forme d'une société en nom collectif.....	73
§ 1. Le choix parmi les sociétés avec personnalité juridique.....	73
§ 2. La définition actuellement	74
§ 3. Les conséquences de la personnalité juridique	75
a) Formalités de constitution.....	76
b) Dénomination sociale.....	77
c) Patrimoine social	77
§ 4. La responsabilité solidaire des associés.....	78
§ 5. Évolutions futures	80

L'admission et l'exclusion d'associés dans les cabinets d'avocats.....

MARC FYON, RAPHAËL DELSAUX et GAUTHIER DRION

Section 1. Introduction.....	84
Section 2. Modalités d'accès et d'exercice de la profession d'avocat.....	86
§ 1. L'accès à la profession d'avocat	86
§ 2. L'exercice de la profession d'avocat.....	91
Section 3. Admission d'associés dans les cabinets d'avocats.....	92
§ 1. Règles déontologiques applicables lors de la constitution ou de l'admission d'associés au sein de cabinets d'avocats, quelle que soit leur forme juridique	93
a) Aucune exigence en terme d'expérience ou d'accomplissement du stage.....	93
b) Règles déontologiques applicables lors de la constitution de cabinets d'avocats.....	93

§ 2.	Admission d'associés dans les cabinets d'avocats revêtant la forme d'une SPRL.....	94
a)	Généralités	94
b)	Constitution.....	95
c)	Admission d'associés durant l'existence de la SPRL	95
§ 3.	Admission d'associés dans les cabinets d'avocats revêtant la forme d'une SCRL	97
a)	Généralités	97
b)	Constitution.....	97
c)	Admission d'associés durant l'existence de la SCRL	98
Section 4.	Questions particulières relatives à l'ouverture du capital des cabinets d'avocats à des tiers	100
§ 1.	Une possibilité reconnue dans certains États membres.....	101
§ 2.	La réglementation belge en vigueur jusqu'en 2017	102
§ 3.	Conformité de la réglementation belge au regard des principes de droit européen	104
a)	L'arrêt <i>Wouters</i>	105
b)	L'arrêt <i>Commission contre Italie</i>	106
c)	Impact de la jurisprudence européenne sur la réglementation belge.....	107
§ 4.	Développements récents en Belgique	108
§ 5.	Les règles en vigueur au sein de l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones	109
a)	Associations multidisciplinaires.....	109
i.	Associations multidisciplinaires constituées en Belgique.....	109
ii.	Agrément d'associations multidisciplinaires constituées à l'étranger.....	111
b)	Participation de tiers au capital	113
i.	Notion de participation.....	113
ii.	Catégories autorisées	114
iii.	Modalités de la participation de tiers.....	114
iv.	Reconnaissance et organisation de l'association	115
v.	Demande d'inscription par des cabinets communautaires dont le capital est en partie détenu par des tiers.....	117
Section 5.	Sortie et exclusion d'associés de cabinets d'avocats.....	118
§ 1.	Règles déontologiques applicables à toute cession de parts dans des cabinets d'avocats.....	119
a)	Règles déontologiques applicables aux cessions en général.....	119
b)	Existence et portée d'éventuelles obligations de non-concurrence en cas de départ d'un associé	120

c)	Règles déontologiques relatives à d'autres conséquences pratiques du départ d'un associé	125
d)	Règles déontologiques spécifiques applicables en cas d'exclusion – différends entre associés	127
e)	Règles déontologiques spécifiques applicables en cas de sortie d'un associé	128
§ 2.	Sortie d'associés dans les cabinets d'avocats revêtant la forme d'une SPRL	128
a)	Sortie volontaire d'un associé	128
b)	Sortie d'un associé pour cause de décès	129
c)	Différends entre associés dans la SPRL : procédure de retrait et d'exclusion	130
i.	Procédure d'exclusion	130
ii.	Procédure de retrait	133
§ 3.	Sortie d'associés dans les cabinets d'avocats revêtant la forme d'une SCRL	135
a)	Sortie volontaire d'un associé – démission	135
b)	Différends entre associés dans la SCRL: procédure d'exclusion	137
c)	Question du remboursement des parts, que ce soit en cas de démission ou d'exclusion	139

L'application aux avocats des procédures d'insolvabilité

FRANÇOIS BRUYNs

Section 1.	Principes	142
§ 1.	Les bases légales	142
§ 2.	Le but et l'objet de la réforme	143
§ 3.	L'extension du champ d'application du droit de l'insolvabilité	144
§ 4.	La seconde chance	150
Section 2.	De la théorie à la pratique	152
§ 1.	Une rumeur	152
§ 2.	Insolvabilité et exercice de la profession	153
§ 3.	Insolvabilité et dignité	157
§ 4.	Insolvabilité et prévention	159
§ 5.	Une réorganisation judiciaire, deux faillites et deux convocations devant la chambre des dissolutions	162
§ 6.	De quelques questions particulières concernant la faillite d'un avocat	164